IMPRIMERIE ALFRED REBOUX Maison fondée en 1835
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Spécialité de Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Comptes-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage. Prix très modérés. Beau tirage moderne. — Exécution rapide et soignée.

Grand arrivage de lapins à 0 fr. 80 le 1/2 kil.
de fins poulets et de canetons à la *Maison du Poulet Truffé*, 43, rue du Vieil-Abreuvoir.
Galantine de poulet extra-supérieure.
Galantine de lapin à 2 fr. 50 le 1/2 kil.
Grives à 0 fr. 60 c.
Œufs frais tous les jours.
Œufs conservés à 0 fr. 10. 69005

UN HORRIBLE CRIME

A HALLUIN

Une fillette de onze ans trouvée étranglée dans son lit. — Le crime perpétré en plein jour. — Odieuses violences exercées sur l'enfant. — Une résistance désespérée. — La justice sur la piste du criminel. — Une descente du Parquet. — Emotion profonde à Halluin.

Les fastes du crime viennent encore de s'enrichir de l'un de ces *horribles attentats qui épouvantent* par leur bestiale férocité. Une fillette de onze ans, presque une enfant, a été trouvée étranglée dans son lit et tout fait supposer que son bourreau a, du moins, tenté de se livrer sur elle aux plus odieuses violences.

La famille Desuyter

Dans une importante agglomération ouvrière, rue du Cimetière, habite au numéro 19 la famille Desuyter-Hostens, composée du père, M. Cornille Desuyter, tisserand, travaillant au tissage de M. Wallart ; de la mère, Mme Emma Hostens, ouvrière à la chromo-lithographie de M. Lansberg, et de deux *enfants, une fillette de 11 ans et demi, et un petit* garçon de sept mois environ. C'est la fillette, nommée Marie, qui a été

La victime de l'attentat

M. et Mme Desuyter quittent, chaque matin, la maison, pour se rendre au travail, en laissant à la petite Marie la garde de son jeune frère. La fillette préparait en outre le repas de famille. Quoique n'ayant que 11 ans et demi, l'enfant paraissait plaisgée et ne manquait pas d'une certaine gentillesse; très vive et très intelligente, elle remplissait admirablement son rôle de ménagère. Cependant, depuis quelques jours, elle semblait se relâcher et s'amusait plus souvent avec les enfants et particulièrement, paraît-il, avec des petits garçons de son âge. Une singularité : il y a quelques semaines, la mère de la fillette avait retrouvé dans le lit de cette dernière une casquette de garçon ; cette découverte avait fait naître des soupçons dans l'esprit des parents et ils avaient, depuis cette époque, cadenassé la porte de l'escalier menant au premier étage. Pour la première fois, depuis trois semaines, Mme Desuyter avait négligé, lundi matin, de mettre le cadenas sur la porte, parce qu'elle avait commandé à sa fillette une besogne qui devait la mener dans une des pièces de l'étage supérieur.

La découverte du crime

Lundi, vers midi un quart, Mme Desuyter regagnait son domicile pour y prendre son repas ; en chemin, elle apprenait, par ses voisins, que son plus *jeune enfant pleurait depuis longtemps* et ces voisins ajoutaient même que, depuis plusieurs jours, Marie semblait négliger son petit frère, à en juger par les pleurs plus fréquents du bébé. La mère continua sa route, bien résolue de réprimander vertement la fillette ; quel ne fut pas son étonnement, en voyant la porte d'entrée de la maison ouverte ; elle gagna la *cuisine. Le jeune enfant, dans son berceau*, pleurait à chaudes larmes ; la petite Marie était absente.

Au milieu de la pièce, Mme Desuyter aperçut les sabots de la fillette, puis à côté d'une chaise, un seau contenant des pommes de terre dont quelques unes étaient épluchées. La porte communiquant avec la cour était fermée à clef ; celle de l'escalier était également close.

Inquiète, comme bien l'on pense, la mère appelle l'enfant et visite le rez-de-chaussée ; nulle part elle ne découvre de traces de Marie. Elle se disposait à gravir l'escalier pour se rendre à l'étage, mais une sorte de pressentiment la fait hésiter.

A ce moment, M. Desuyter rentrait prendre le repas de midi. Mis au courant de ce qui se passait, il monta au premier étage et là, dans une chambre commune à la famille, il se trouva en présence d'un

Horrible spectacle

Dans le lit de la fillette, Marie gisait inanimée, la figure bleuie, la langue sortie de la bouche, le cou portant des traces de strangulation. Le cadavre de l'enfant était encore chaud. La fillette était couchée sur le dos, les jambes serrées, la main droite appuyée sur la poitrine et la main gauche levée comme pour repousser un agresseur. Le lit était dans un désordre indescriptible ; l'oreiller était éventré l'un des panneaux brisé, les planches soutenant la paillasse, défoncées : tout, en un mot, indiquait que la pauvre enfant avait opposé une résistance désespérée. Et cependant

L'attentat

présente certains côtés mystérieux. Ainsi, le lit des parents, qui était placé dans la même chambre, se trouvait défait, les couvertures jetées sur le plancher. D'autre part, on ne s'explique pas bien la présence des sabots dans la salle en rez-de-chaussée : ceci laisserait supposer que la fillette a gravi, de son plein gré, les escaliers, et n'a pas été transportée violemment.

Il n'en est pas moins vrai qu'un crime odieux a été commis : l'enfant a été égorgée, et, si elle n'a pas subi les derniers outrages (les constatations médicales faites par M. le docteur Mahieu ne sont pas affirmatives sur ce point) du moins, il y a eu des tentatives criminelles. Les jambes portent des traces évidentes de meurtrissure. La fillette a, en outre, la figure égratignée, et elle est légèrement blessée derrière l'oreille.

L'enquête de justice

M. Desuyter ne s'était pas rendu compte immédiatement de l'atrocité du crime : il n'a averti de sa lugubre découverte, M. Hutin, commissaire de police, qu'à deux heures de l'après-midi, et cela, sur le conseil de M. Lamblin, garde-champêtre, qui avait été mis au courant de l'attentat par des voisins et avait fait les premières contatations.

M. Hutin s'est rendu aussitôt dans la maison de la *rue du Cimetière et a poussé activement son enquête*, non sans avoir pris la précaution d'informer

Le Parquet

M. Delalé, juge d'instruction, qui avait été appelé à Wattrelos à l'occasion du drame sanglant dont nous parlons d'autre part, fut averti par le Procureur de la République et arriva à Halluin à six heures du soir, accompagné de son greffier, M. Porquet, et d'un interprète, M. Philippe.

Le magistrat s'est rendu d'abord au commissariat de police où il a entendu *huit témoins*, puis il a visité le lieu du crime, où il a interrogé le père et la mère de la victime. Des dépositions recueillies par le magistrat instructeur, il semble résulter que le crime aurait été commis entre 8 heures et 10 heures et demie.

Le coupable

Les soupçons s'étaient tout d'abord portés sur un jeune garçon de 13 ans et demi, qui, malgré cet âge, flirtait déjà avec la fillette. La casquette trouvée *dans le lit*, dont nous faisons mention plus haut, lui appartenait. Un jour ce jeune garçon, sur le point d'être surpris dans la maison par les parents de Marie, avait dû escalader une muraille pour s'échapper. Après avoir été interrogé par M. Delalé, le jeune garçon a été mis hors de cause : d'ailleurs les traces des doigts relevées sur le cou de la victime *indiquent bien qu'il s'agit d'un homme*.

Le coupable n'est donc pas encore connu, mais nous croyons savoir que la justice est sur une piste sérieuse et que l'auteur de cet abominable crime ne tardera pas à être arrêté.

M. Delalé, qui a quitté Halluin à 9 heures du *soir, se propose de poursuivre aujourd'hui son enquête*.

L'émotion

a été vive, comme bien on pense, à Halluin, quand s'est répandue la nouvelle de la découverte de ce crime. Pendant toute l'enquête de justice, une foule énorme a stationné devant la maison de la rue du Cimetière.

WATTRELOS

UN DRAME SANGLANT

Une discussion au jeu entre jeunes gens. Terrible rixe. — Coups de couteau

La série rouge va-t-elle commencer ? L'émotion causée par la scène sanglante du Touquet n'est pas encore calmée que voici un autre drame, dont le triste héros est un jeune homme de 19 ans, Adrien Devaux, dont la mère, une femme courageuse et méritante, est, aujourd'hui, écrasée sous le poids de cette terrible épreuve.

A l'estaminet Carlos Delattre. — Le jeu de fléchette

Cinq jeunes hommes étaient occupés, dimanche soir, à l'estaminet Carlos Delattre, angle de la rue St-Joseph et de la rue du Trou de Fouan, à jouer à la fléchette : il y avait les deux frères Devaux, Adrien et Polydore, leur ami Alfred Lagache, César Debaudringhien et Henri Hennebaut. Tous avaient bu largement, et les têtes étaient fort échauffées ; personne cependant n'était absolument ivre.

Polydore Devaux, un malheureux dont le visage est à demi rongé par un lupus affreux qui l'a fait réformer au Conseil de revision, se mit en tête de *parier pour cinquante centimes*, qu'il ferait cinquante points au jeu de fléchettes. Un consommateur, Jean-Louis Haroux, répliqua : « Cinquante centimes ! Mais tu n'as pas de sous dans ta poche ! On ne peut pas parier avec toi, tu ne pourrais pas payer... »

Devaux fut très offensé de ces propos, et une discussion s'ensuivit, qui dura peu.

Polydore Devaux et ses amis s'en allèrent vers d'autres cabarets, en suivant le sentier de la Plume, car il était dix heures, et la soirée ne leur semblait pas terminée. Adrien était resté chez Delattre, mais Haroux et son compagnon, Alfred Durieux, étaient également sortis.

L'agression

Tandis que Jean-Louis Haroux et Alfred Durieux marchaient vers le cabaret de la *Plume*, pour regagner paisiblement la Baillerie, où ils habitent, quelques *jeunes gens se trouvèrent sur leur passage* ; c'étaient Polydore Devaux et ses amis, dont la rancune grandissait sous l'influence de la boisson. On se battit ferme dans le sentier de la Plume, et quelqu'un eut la déplorable inspiration d'accourir à l'estaminet Delattre, où Adrien Devaux se trouvait : « Ton frère se bat », lui dit-on.

Adrien vit rouge. Il courut et la bagarre s'engagea, terrible.

Le couteau

Adrien Devaux avait en poche un fort couteau dont une lame mesurait 8 centimètres de longueur, exactement, sur 22 millimètres de large. En quelques minutes, il eut porté trois coups furieux à Haroux : un à la tête, au-dessus de l'os temporal gauche, un sous le poumon gauche, un près de l'épine dorsale. C'est le deuxième coup qui a fait la *plus grave blessure*.

Haroux perdait du sang en abondance ; on alla quérir un médecin. M. le docteur Leplat était absent : c'est M. le docteur Dupré qui pansa le blessé, qu'on transporta à l'hôpital.

Arrestation du coupable

M. Buchart, commissaire de police, et le garde Blain frappèrent à quatre heures du matin, chez Mme Vve Alexandre Devaux, carrière des Prés. La pauvre femme ne savait rien.

Elle ouvrit la porte : « Qu'est-ce qu'il y a, Monsieur le commissaire ? » — « Vos fils sont-ils rentrés ? » demanda M. Buchart. — « Oui, répondit la mère inquiète, ils sont dans leur lit ».

Et brusquement, *on réveilla* Adrien et Polydore Devaux. Tout ensommeillés et ayant bu la veille, ils avaient la langue encore pâteuse et parlaient difficilement. Adrien nia d'abord, mais on fouilla son veston et son couteau ensanglanté lui fut mis sous les yeux. « Oui, dit-il, j'ai donné un coup de couteau à Haroux, mais un seul ! »

On ne put en obtenir davantage.

L'enquête

M. Buchart mit les frères Devaux en état d'arrestation, et les emmena à la gendarmerie. Il prévint le Parquet qui, à midi, annonça son arrivée pour quatre heures.

Dans le veston de Jean-Louis Haroux se voient cinq « boutonnières ».

Quant au blessé, il n'est sorti de l'état comateux dans lequel l'avait plongé une abondante perte de sang, que vers midi. Il a alors parlé d'une façon peu intelligible.

Haroux est un brave tisserand de la rue de la Baillerie, qui demeure chez son beau-frère, M. Maes. Il est célibataire et âgé de 29 ans.

Les arrestations

Les deux frères Devaux ont donc été arrêtés et interrogés par le Parquet. On a arrêté également Alfred Lagache, un orphelin de 17 ans, sorti il y a quelques semaines seulement de l'hospice, et qui, déjà, a été condamné pour filouterie d'aliment et pour fraude. On l'avait accueilli comme logeur chez Devaux.

Descente du Parquet

M. Delalé, juge d'instruction, est arrivé à Wattrelos à quatre heures et demie, et a immédiatement interrogé quelques témoins.

Le magistrat a ordonné la mise au dépôt des trois jeunes gens, puis, comme il s'apprêtait à se rendre rue de la Baillerie pour interroger le blessé, un télégramme arriva, l'appelant à Halluin, au sujet du meurtre d'un enfant de 11 ans.

Dans la soirée, le blessé était sorti de son état comateux, mais se trouvait dans une extrême faiblesse. M. le docteur Dupré trouve son état très grave et peut-être désespéré. M. Adolphe Maes soigne la victime avec beaucoup de dévouement.

Les trois jeunes gens seront transférés à Lille, aujourd'hui mardi, à la première heure, pour être mis à la disposition de M. Delalé, juge d'instruction, chargé de l'enquête.

CONSEIL MUNICIPAL. — Voici l'ordre du jour des réunions du Conseil municipal de Wattrelos du vendredi 4 et du mardi 8 novembre :

1° Ouverture de la session : Nomination d'un secrétaire. — 2° Eclairage public. — 3° Caisse d'épargne : Succursale de Wattrelos ; avis du Conseil municipal sur l'adoption d'un règlement d'administration intérieure. — 4° Contributions directes : Nomination des commissaires répartiteurs pour 1905. — 5° Révision des listes électorales en 1905 ; nomination de la Commission. — 6° Règlement sanitaire : projet à soumettre en exécution de la loi du 15 février 1902. — 7° Eaux potables : Proposition de M. H. Dirlhiat concernant l'établissement d'une distribution d'eau potable au Laboureur. — 8° Expropriations par zones pour travaux d'utilité communale ; proposition de loi ; avis du Conseil municipal. — 9° Hospice de Wattrelos : Travaux d'appropriation aux bâtiments ; avis du Conseil. — 10° Hospice de Wattrelos : Construction d'une salle de morgue ; aliénation de rentes pour régulariser la dépense ; avis du Conseil. — 11° La jeune sourde-muette Irma Willems ; demande d'admission à l'asile de Lille. — 12° Dégâts causés par les grévistes tapissiers de Tourcoing au mobilier du sieur Edouard Coussement, de la Madrière ; demande d'indemnité. — 13° Rue Saint-Joseph ; demande de Mme Marie Beuscart pour terrain réuni à la voie publique en 1895. — 14° Loi du 14 mars 1904 relative au placement des employés et ouvriers des deux sexes et de toutes professions. — 15° Le sieur Louis Crombez, victime d'un accident rue de la Mairie ; demande d'indemnité. — 16° Mémoires impayés de réparations aux chaudières de l'usine d'éclairage ; ouverture de crédit. — 17° Echange de 15 000 pavés de rebut contre 45 mètres cubes de porphyre : ouverture de crédit. — 18° Installation d'une gare dite de départ, au Crétinier ; prolongement de la rue Daubenton ; rapport du service de la Voirie ; rapport de la Commission des travaux ; avis du Conseil. — 19° Ecole de garçons du Crétinier ; achat de terrain pour l'agrandissement ; approbation des plans et devis modifiés. — 20° M. Jules Bonte, employé à l'état-civil ; demande de mise à la retraite ; rapport de la Commission des finances. — 22° Sociétés chorales de la Ville ; révision des subventions ; rappoit de la Commission des finances. — 23° Société des courses de Wattrelos ; demande de subvention supplémentaire pour l'année courante. — 24° Honoraires de M. Mabille, ancien architecte de la Ville ; rapport des Commissions des travaux et des finances. — 25° Recouvellement de divers baux communaux ; entretien des propriétés communales, imprimés des services municipaux, charbon aux écoles, mesurage public, équipement des gardes. — 26° Cours d'adultes ; réglementation. — 27° La gymnastique à l'école ; rapport de la Commission scolaire. — 28° Questions diverses : soutiens de famille (soldats au régiment), etc.

— *Supplément à l'ordre du jour.* — La lettre suivante a été adressée aux conseillers :

« Deux communications me sont parvenues après le lancement des convocations du Conseil municipal : je vous prie de les ajouter à l'ordre du jour. Ce sont : 1° Un état de côtes irrecouvrables (taxe sur les chiens) ; 2° Une demande d'indemnité de 500 francs formée par M. Pollet pour dégâts commis dans ses propriétés.

» Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes sentiments les plus distingués. — *Le Maire*, Dr V. LEPLAT. »

COMMISSIONS MUNICIPALES. — Les Commissions municipales des travaux, des finances et scolaire se réuniront à la Mairie le jeudi 3 novembre, à huit heures du soir. — Ordre du jour : Elaboration de rapports sur les numéros 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27 (numéros des articles portés à l'ordre du jour de la convocation du Conseil municipal.

LA FRAUDE. — Les préposés Mahieux et Duhez, étant de service au sentier des Prairies, ont arrêté Desmet Auguste, mineur, 36 ans, domicilié à Roubaix, place Faidherbe, estaminet Delmotte. Il était porteur de 48 kil. de café vert, d'une valeur de 144 francs.

— Les préposés Descamps et Hasewynd, étant de service sur la route d'Audnarde, à la Houzarde, ont arrêté Devlaminck Henri, 52 ans, tisserand, demeurant au hameau de Sainte-Marguerite ; Rivière J.-B., 35 ans, peigneur, domicilié à Roubaix, rue de la Conférence ; Olivier Anatole, 50 ans, tailleur, né à Saint-Omer, domicilié à Roubaix, rue de Babylone, 25, et Gillens Gustave, 32 ans, jardinier, demeurant à Roubaix, rue de l'Alma, 239. Ils étaient porteurs de 48 kil. de café vert, 2 kil. de tabac haché, 2 kil. 400 d'allumettes, au nombre de 10.800 et d'une valeur totale de 179 fr. 50.

Cette capture fait honneur aux deux préposés.

Le rayon de CONFECTIONS POUR DAMES des *GALERIES LILLOISES* a la réputation de livrer des vêtements bien faits, de bonne qualité et à bon marché. 68945

26, RUE NATIONALE, 26
A LILLE
sont les *Magasins d'Horlogerie, Bijouterie* qui vendent le meilleur marché de la région du Nord. 69006d

GARANTIE CONTRE L'EFFRACTION ET L'INCENDIE
COFFRES-FORTS CRUSON 21, rue Royale LILLE 68420

TOURCOING

LES CAMBRIOLAGES DE LA RÉGION

Un chef de bande arrêté à Halluin

Les recherches qu'effectue depuis plusieurs semaine la police d'Halluin, de concert avec celle de Menin, viennent d'amener un résultat appréciable. Une nouvelle arrestation a été opérée dimanche soir ; c'est celle d'un nommé Gustave Rossels, dit « Schiters », âgé de 32 ans, recherché par la justice française et la justice belge, comme faisant partie de la fameuse bande des cambrioleurs internationaux.

Vers 9 heures et demie, M. Brunin, brigadier de police, accompagné de trois agents, opéraient des recherches dans les estaminets de la frontière, près des Barraques, dans le but de trouver les membres de la bande à Ladrisou. Déjà plusieurs établissements avaient été visités sans succès, quand en entrant à l'estaminet tenu, rue de Lille, en face le bureau des douanes, par M. Decoutère, dit « Schomaecker », leur attention fut attirée par la présence, dans une salle voisine, d'un individu à l'allure suspecte. Comme ils pensaient avoir affaire à un cambrioleur, les agents prirent leurs précautions ; ils s'élancèrent vers l'individu, le ligottèrent et le conduisirent aussitôt au commissariat où M. Hutin, commissaire de police, lui a fait subir un interrogatoire. Il commença à déclarer qu'il s'appelait Knockaert, mais quand il se vit reconnu, il déclina ses noms.

Cette arrestation est d'une très grande importance, et la justice tient en Rossels un des chefs de la bande.

— Dans la soirée de lundi, les agents Vanhuys et Vercare, de Mouscron, qui ont été aux prises ces jours derniers avec les malfaiteurs, sont venus à *Halluin, pour savoir s'ils ne reconnaîtraient pas* en Rossels l'un des quatre individus du Risquons-Tout, mais la confrontation n'a pas donné de résultat.

VÉRIFICATION DES VIANDES ET DENRÉES ALIMENTAIRES. — Les introducteurs de viandes sur le territoire de la ville de Tourcoing sont prévenus qu'à partir du 1er novembre, les viandes provenant d'animaux des espèces bovine et porcine devront, conformément au règlement du 22 *février 1886, être présentés au service de la vérification* soit entiers, soit découpés par moitiés ou par quartiers, suivant les usages de la boucherie.

Toutefois, les morceaux de choix de l'espèce bovine (filets et aloyaux) pourront être admis à l'état de pièces isolées ainsi que les viandes provenant d'animaux de l'espèce ovine.

Par tolérance, la viande *dépecée*, introduite à destination directe du consommateur et dont le poids ne dépassera pas huit kilogs sera exempte de la vérification.

CIMETIÈRES COMMUNAUX. — L'Administration municipale rappelle au public les dispositions suivantes du règlement sur les cimetières communaux :

Les cimetières seront ouverts : A 6 heures du matin, du premier mars à fin septembre. A 7 heures du matin, du premier octobre à fin février. Ils sont fermés en tout temps, à la chute du jour. A l'occasion de la fête de la Toussaint, la fermeture s'opèrera dans les conditions ci-après : Aucune entrée dans les cimetières ne sera autorisée après 5 heures du soir, afin d'assurer le bon ordre. Les visiteurs devront sortir de 5 heures à 5 heures et demie du soir. La cloche sonnera dix minutes à l'avance, la fermeture complète des portes.

SAUVEGARDE DES NOURRISSONS. — Nous recevons la communication suivante :

A l'occasion du jour de la Toussaint, le Comité de la Sauvegarde des Nourrissons a l'honneur de porter à la *connaissance des intéressés que la consultation de M.* le docteur Dumont, qui a lieu le mardi matin, sera reportée au lendemain, mercredi, à 3 heures de l'après-midi.

FÉDÉRATION DES SYNDICATS INDÉPENDANTS. — A la réunion de la Fédération des syndicats indépendants, qui a eu lieu le dimanche 30 octobre, à 11 heures, M. H. Duquesne a fait une conférence sur les commissions mixtes. Le conférencier a établi d'abord qu'il y avait deux sortes de commissions mixtes : la commission mixte politique, ferment désastreux, pareil au champignon mauvais qui empoisonne, et la commission mixte professionnelle qui ne viole ni les droits des ouvriers, ni ceux des patrons.

Il a fait une critique de la commission mixte politique, du type d'Armentières, commission de combat que préside un homme politique et qui, au lieu d'apaiser les haines, les avive. La même constatation a pu être faite à Marseille.

M. Duquenne conclut ainsi : « Le seul remède, c'est d'organiser des syndicats indépendants antisocialistes, des Conseils consultatifs du travail, c'est de changer les idées sociales des ouvriers, et c'est à quoi je travaille depuis des années. »

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est déclaré lundi soir, vers neuf heures chez M. Jean Vandeputte, 62 ans, tisserand, cabaretier, demeurant à l'angle des rues Achille-Testelin et Colbert. Le feu a pris naissance sous un tas de braises de charbon de bois amoncelées sur le plancher du grenier. En montant au premier étage, M. Jean Vandeputte *s'est aperçu qu'il y avait du feu au grenier* et appela au secours.

Trois consommateurs attablés à l'estaminet, Camille Praete, 42 ans, cabaretier même rue, Paul Praete, 39 ans, son frère, cordonnier rue Bonne-Nouvelle, Henri Secret, 35 ans, mécanicien, rue Achille-Testelin, sont montés aussitôt et à l'aide de seaux d'eau ont rapidement éteint l'incendie. Le plancher n'a été brûlé que sur une superficie d'environ un mètre carré. Les dégâts peuvent être évalués à une centaine de francs. Il n'y a pas d'assurance. Les pompiers prévenus par téléphone, se sont rendus sur les lieux, mais ils n'ont pas eu à intervenir.

LA TENTATIVE DE VOL A MAIN ARMEE DE LA RUE DE VENISE. — *Les propos d'une homme ivre.* — Lundi matin, Pierre Desreumaux, cet individu qui, étant en état d'ivresse, est venu se constituer prisonnier au commissariat de police, en déclarant qu'il était un des auteurs de la tentative de vol à main armée commis il y a huit jours, chez M. Lerouge, rue de Venise, a été conduit à Lille par la gendarmerie.

M. Delalé, juge d'instruction, chargé de l'affaire, l'a interrogé immédiatement. Desreumaux persiste à revenir sur ses premières déclarations et met tous ses propos au compte de l'ivresse.

En l'interrogeant, M. Delalé a acquis la conviction que jamais Desreumaux n'avait mis les pieds chez M. Lerouge, et qu'il ne connaissait même pas la disposition de la chambre de M. Lerouge.

Desreumaux a été remis en liberté à deux heures.

VOL DE SACS A BLOUSSES. — Depuis un certain temps, le directeur du peignage de MM. Lorthiois frères, rue Wattine, s'étonnait de rencontrer souvent un ouvrier de l'équipe de nuit dans un local où il ne devait pas être. Il résolut d'en avoir le cœur net et surveilla l'individu.

Samedi vers minuit, il rencontrait son homme sortant de la cave où se fait l'emballage des blousses. Il le pria de passer par son bureau. Là, s'apercevant que la poitrine de l'ouvrier était plus rebondie que de coutume, il le pria de se déboutonner et trouva sous ses vêtements un sac neuf servant à l'emballage des blousses. Plainte a été déposée contre l'indélicat ouvrier qui s'appelle Désiré Puvois, batteur, demeurant au Blanc-Four. Puvois, durant le jour, fait le métier de chiffonnier et travaille la nuit chez MM. Lorthiois frères.

ACCIDENTS DE ROULAGE. — Samedi matin, vers sept heures, un homme de peine de MM. Tiberghien frères, rue de Paris, Désiré Duforest, 26 ans, demeurant rue de la Latte, cour Dumortier, voulait monter à la marche sur un camion chargé de balles de laines. Il attacha ses crochets sur une des balles, mais la toile trop faible se déchira ; Duforest tomba sur la chaussée et une des roues du camion lui passa sur le pied gauche qui a été écrasé à la hauteur des métatarsiens. M. le docteur Vermersch lui a donné ses soins. Il lui a prescrit un repos de deux mois.

— Vers quatre heures et demie du soir, un marchand, Emile Vandecastel, 42 ans, demeurant au Hutin, longeait la rue de Lille, conduisant un camion. En essayant de monter à la marche sur son camion, il a fait un faux mouvement, a roulé par terre et la roue de derrière du camion lui a écrasé les deuxième, troisième et quatrième doigts de la main droite. Vandecastel a été conduit chez M. le docteur Bourgois qui lui a fait un premier pansement.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de la Tossée, un magasinier, Evariste Vanhoutte, rue du Rotteiet, à Mouscron, s'est contusionné les reins en manœuvrant une balle de laine. Dix jours de repos. Docteur Dewyn. — Chez M. Demailly, chaudronnier, rue de Belfort, un ouvrier, Albin Vancolbert, 49 ans, demeurant rue de Lille, s'est tordu le bras gauche en sortant d'un bouilleur. Vingt jours de repos. Docteur Défossez. — Chez M. Mouilh-Pinart, fabricant de tapis, un tisserand, Zéphirin Deraedt, demeurant à Mouvaux, s'est blessé au coude gauche à son métier. Quinze jours de repos. Docteur Desbonnets. — A la blanchisserie Lemaire, rue de Mouvaux, une sécheuse, Elise Delange, 21 ans, 41, rue Roffin, à Roubaix, a fait une chute et s'est contusionné le genou droit. Dix jours de repos. Docteur Dewyn.

CONTRAVENTIONS à Arthur S..., 47 ans, peigneur, pour tapage nocturne ; à Jean-Louis B..., 35 ans, journalier, rue du Tilleul ; à Jules M..., 60 ans, boucher, rue de Dunkerque, pour tapage et bris aux halles centrales.

ARRIVAGES AUX HALLES du 31 octobre 1904 : 1,650 kil. de marée, 78 kil. de pain d'épice, 12 kil. de beurre, 8 lièvres, 15 kil. de raisins.

FOURRURES. — N'achetez pas vos fourrures avant d'avoir visité la maison Pouget, 7, rue Saint-Jacques. Vous y trouverez un assortiment complet dans tous les articles tel que skungs, opossums, martre, astrakan, caracule, mongolies, vison, taupes, petit gris, castor, etc. et à des prix très modérés. N'oublions pas qu'il y a toujours un grand choix de parapluies. 68899

MOUVAUX

LES TRAMWAYS OUVRIERS. — Le 19 octobre dernier, M. Henri Montaigne, conseiller municipal, à la demande de nombreux ouvriers habitant Mouvaux, avait adressé au directeur de l'exploitation des tramways électriques de Lille et de sa banlieue, une lettre dans laquelle il le priait de vouloir bien examiner s'il *n'était pas possible de permettre aux ouvriers de Mouvaux*, travaillant à Tourcoing, de prendre le tramway à midi au départ de Tourcoing, afin de pouvoir revenir dîner chez eux à peu de frais.

Il demandait pour ce nouveau service l'application du tarif déjà en vigueur pour le car ouvrier du matin, c'est-à-dire 10 centimes aller et retour.

Par une lettre du 29 octobre, le directeur de l'exploitation de la Compagnie a fait connaître à M. *Henri* Montaigne qu'il n'était pas possible, quant à présent du moins, de donner suite à cette proposition, pourtant si intéressante pour les ouvriers.

Il faut tenir compte à M. Montaigne de cette démarche faite dans l'intérêt exclusif des travailleurs : sa ténacité habituelle finira par vaincre les résistances de la Compagnie, nous en sommes persuadés.

L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE GARÇONS s'est réunie en assemblée générale le dimanche 30 octobre.

Les membres sortants de la Commission administrative ont été réélus à la presqu'unanimité des suffrages : MM. Arthur Lagache, Louis Evrard, Louis Clarisse, Emile Parras, Auguste Gallois, M. Arthur Lagache a été ensuite élu président pour une durée de deux ans.

Après la réunion, un tir à la carabine, qui a été très très suivi, a eu lieu.

Des prix ont été attribués à MM. Vanmullem Eugène, Delelisse Louis, Delcour Julien, Willez Henri, Lebrun Jean-Baptiste, Cornille Théodore, Evrard Louis, Beusquart Lucien, Dhalluin Cyrille et Gallez Paul.

MARCQ-EN-BARŒUL

DÉSAGRÉABLE RÉVEIL. — Un ouvrier tisserand, M. Charles Fauve, qui était dimanche soir pris de boisson et n'avait pas de gîte pour la nuit, alla se reposer vers huit heures dans les briqueteries de M. Delecourt, au Pont-de-Marcq. Lundi matin, à six heures, comme il se réveillait, il entendit près de lui des briqueteurs qui disaient : « Tiens, hier soir, un tel X... vagabond, avouait n'avoir pas de ronds, et ce matin, au cabaret d'en face, il buvait verre sur verre payés comptant. » L'ouvrier tisserand se fouilla et constata que sa bourse contenant une somme de 19 fr. 50, avait disparu. Sans nul doute, le vagabond, que la police recherche, avait fait la noce à ses dépens.

HALLUIN

UN ACCIDENT. — Dans l'après-midi de lundi, un ouvrier de la ferme Wouters, M. Charles Scherlinck,

---

FEUILLETON DU 2 NOVEMBRE 1904. — N° 44

SALTIMBANQUE !

PAR HENRI GERMAIN

Autour de lui plus personne, la place était redevenue déserte et silencieuse.

Lentement, et dans la crainte de paraître trop original, il se dirigea vers l'hôtel où il était descendu.

Pendant ce temps, l'aîné des Rouquin, après avoir donné au petit Gaston une occupation qui le retenait à l'autre bout de la voiture, avait fait un signe d'intelligence à sa mère et à son frère qui vivement s'étaient approchés de lui.

Ils se parlaient bas à l'oreille, et d'un air si mystérieux que Gaston, dont la curiosité était toujours en éveil, se douta qu'il se tramait quelque chose d'insolite.

Le saltimbanque racontait brièvement son entretien avec le vieillard, exprimant les craintes qu'il avait conçues.

N'ayant pas la conscience nette, il redoutait les incidents les plus futiles en apparence, et tous ceux qui l'approchaient devenaient l'objet de sa méfiance.

Or, les questions réitérées de l'inconnu ne lui disaient rien qui vaille.

Il ne s'était produit qu'une bonne chose au cours de cet interrogatoire, c'est l'obtention de la pièce d'or qui avait servi d'exorde au discours.

Donc, il estimait qu'il serait de la plus élémentaire prudence de s'éloigner sans tarder.

Le vieux-là avait une tête de magistrat qui ne lui revenait pas, mais pas du tout. Malheureusement la mère Rouquin ne fut pas de cet avis, ce qui donna matière à discussion.

Sa cupidité, surexcitée par la générosité du singulier vieillard, l'incitait à la résistance.

Elle espérait une nouvelle conversation accompagnée d'un remerciement métallique, non moins agréable à recevoir que le premier, et elle s'obstinait dans cette idée.

Elle développa notamment cette hypothèse que le vieux était peut-être un philanthrope que l'air souffreteux de Gaston avait ému et qui, dans le dessein de secourir l'enfant, allait inconsciemment leur venir en aide, à eux les Rouquin.

Quant à Gaston, il profiterait de la bonté du bonhomme, s'il en restait.

Charité bien ordonnée commence par soi-même.

Mais ces arguments ne produisirent point sur l'esprit de son fils l'effet qu'en attendait la vieille femme.

Au contraire, le saltimbanque, énervé de cette résistance, se fâcha tout rouge, et, dans sa colère, devint imprudent.

— Allons, cria-t-il brutalement, tais-toi la vieille, et laisse-moi agir à ma guise, dans ce cas comme dans les autres. C'est toujours moi qui vous ai sauvé la mise, n'est-ce pas ? Sans moi, vous seriez à l'ombre. Ah ça ! les femmes vont-elles se mêler maintenant de faire la loi aux hommes, de les conduire ?

Puis se tournant vers son frère qui semblait demeurer indifférent, il continua :

— Cette vieille sorcière, avec son amour de l'argent, nous ferait couper le cou si on l'écoutait ; et le diable m'emporte si elle ne mangerait pas le morceau. Et pour un méchant gosse qui n'en vaut pas la peine !

Et comme la mère faisait mine de protester encore, il frappa de son poing sur la table et se leva brusquement.

— Assez, n'est-ce pas ? je ne veux plus rien entendre. Cette nuit nous partirons d'ici, parce que je le veux, parce qu'il le faut !

Gaston, en entendant cela, s'était redressé, et tout en ayant l'air de ne prêter aucune attention à la scène, il n'en avait pas perdu un mot.

Aussi forma-t-il, à cet instant précis, un projet hardi qu'il essaya de mettre à exécution le soir même, dès que le repas fut terminé.

Il profita du moment où les Rouquin descendaient, comme à leur habitude, prendre le frais en s'asseyant devant la roulotte.

Le soir tombait, déjà les ombres protectrices de la nuit noyaient de couleurs vagues les maisons de la place qu'éclairaient mal deux réverbères placés à chacune de ses extrémités, laissant le centre dans une obscurité complète.

L'enfant descendit près des saltimbanques, s'assit un instant, puis guand il vit ses maîtres occupés à fumer et à causer, il se leva tranquillement, et avec une nonchalance affectée, se mit à flâner sur la place.

Il allait, revenait, les mains dans ses poches comme un désœuvré, mais à chaque fois, il s'éloignait toujours un peu plus de la roulotte.

Tout à coup, il disparut dans la rue qui s'ouvrait à gauche, et se mit à marcher très vite dans la direction de l'Hôtel-de-Ville.

Ils allaient un peu au hasard, se fiant à ce qu'il avait appris de la topographie de la petite cité, par des bribes de conversations entendues depuis deux jours.

Son plan était d'essayer de retrouver le vieux monsieur qui l'avait questionné, de lui apprendre ce qu'il savait de lui-même, de sa mère, de ses parents nourriciers, puis le supplier de l'emmener avec lui.

Décidément, il en avait assez de la misère morale et physique qu'il endurait depuis plus d'un an chez les Rouquin.

Dans son faible cerveau d'enfant, il se rendait compte qu'il « avait mieux à faire sur la terre que d'être saltimbanque.

Tout en réfléchissant, il marchait dans les rues noires, s'arrêtant seulement lorsqu'il voyait briller la lanterne d'un hôtel.

Alors, il entrait dans le bureau et demandait si on ne logeait pas un vieux monsieur qu'il essayait de dépeindre.

Il venait d'être déçu pour la troisième fois, et continuait son chemin, lorsqu'il lui sembla tout à coup entendre marcher derrière lui.

D'abord il eut peur, et, subitement paralysé s'arrêta, ne sachant ce qu'il allait devenir.

Puis, se remettant un peu, il osa se retourner pour essayer de voir qui le suivait.

Il n'eut pas le temps de s'appesantir sur cette pensée.

Un homme bondit sur lui, le saisit rudement par le bras et l'entraîna vers la place, en lui disant